

## *Compte rendu de la rencontre avec le cabinet du MESR*

Le Ministère nous a reçus suite à notre demande le 10 septembre 2015.

**Pour la délégation du SNTRS-CGT :** Josiane Tack, Lise Caron, Jean Kister, Karine Delaunay, Daniel Steinmetz, Gilles Mercier

**Pour le cabinet :** Anne Peyroche, Conseillère recherche et **Jean-Baptiste Prévost:** Conseiller social et vie étudiante

Intervention liminaire de Josiane Tack

Nous avons demandé à vous rencontrer en bilatérale pour approfondir des dossiers et des points de vue sur le périmètre des organismes de recherche qui sont représentés au sein du SNTRS-CGT.

- Le budget et les recrutements

Dans les laboratoires, la situation financière est devenue catastrophique, les chercheurs n'ont plus d'argent pour faire leur travail, il ne s'agit plus d'un séminaire auquel un chercheur ne peut pas aller mais c'est bien le travail de recherche qui est remis en cause. Les recrutements sont en berne, par ex. la Direction de l'INSU (Institut des sciences de l'univers) propose de remettre des postes en IT car le manque d'IT se fait cruellement sentir dans les laboratoires, de ce fait la direction propose de faire par section du comité national, en tournant, des années blanches de recrutements de chercheur pour pouvoir ouvrir des postes IT incontournables pour le fonctionnement des laboratoires et des projets de recherche ! On est dans le dur, la recherche publique ne peut plus continuer comme cela.

L'ANR : les membres de certaines commissions ont démissionné car avec 7 à 8 % de dossiers réussissant à décrocher une ANR, ils disent que cette situation n'est plus tenable, ils ne peuvent sélectionner que 8 % des dossiers... Nous sommes contre les budgets ANR, cette recherche sur projet est pourvoyeuse de précarité et de déséquilibre entre équipes d'un même laboratoire. Cependant, les budgets ANR ont diminué sans que les budgets récurrents des laboratoires ne soient augmentés, le résultat c'est moins d'argent in fine dans les laboratoires et comme je vous le disais auparavant cette situation met en péril les laboratoires.

Il faut des budgets récurrents pour les laboratoires, il faut arrêter de donner l'argent public « soit disant fléché recherche » à des institutions privées. Les SATT ne jouent pas leur rôle, elles sont dans l'incapacité de remplir leur mission de maturation des brevets, certaines même demandent l'intégralité des financements qui étaient programmés sur plusieurs années dès maintenant, ce sont des cas qui ont été examinés ce printemps au CA du CNRS. Les SATT sont dans l'incapacité de faire rentrer de l'argent par contre ce sont des gouffres financiers de l'argent public.

Le CIR : Pour les postes et les crédits que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent, il s'agit de choix politique. Un rapport sur « la revue des dépenses relatives aux aides à l'innovation » de l'inspection générale des finances vient de sortir dans lequel il est expliqué que le CIR représente 9 Md€ dédié au soutien et à l'innovation. Mais si les financements publics directs sont "en légère baisse de 7,2 %" entre 1992 et 2012, les dépenses dédiées au CIR ont été multipliées par 9,3 sur la période. Le rapport s'interroge sur le choix fait par la France de consacrer plus de 60 % des soutiens publics au CIR. Elle s'interroge aussi sur "l'efficacité des moyens mis en œuvre" par le PIA (programme d'investissements d'avenir). » Pouvez-vous nous dire si le plan d'investissement d'avenir va être reconduit ?

Comme réponse à cette politique, nous lançons pétitions et des actions sur l'emploi scientifique et le budget dans l'enseignement supérieur et la recherche cet automne : avec la signature d'une pétition et nous appelons les personnels à manifester le 8 octobre et aussi le 16 octobre

Le deuxième point que j'aborderai est l'autonomie des organismes

Le pilotage de la recherche est lié à des finalités économiques et bureaucratiques sans finalité scientifique. Quelle est la place des EPST dans les COMUE mais aussi dans les regroupements universitaires ? La question des COMUE se pose avec acuité pour les petits organismes, qui sont présents dans très peu d'entre elles, ils ne peuvent pas peser dans la politique scientifique de ces Comues. Quelles sont les prérogatives des COMUES à l'égard des salariés ? Quels salariés pour les COMUE ? Précaires, ou postes spécifiques COMUE qui viendraient dépouiller les postes des universités et des organismes ? Se pose aussi l'élargissement aux grandes régions, quid des COMUE dans deux régions différentes, qui va devenir décisionnel, quel partage du pouvoir ? Les fusions de régions auront des conséquences graves sur l'organisation territoriale de la Fonction Publique, quelle conséquence dans notre secteur, sur les pôles de compétitivité par exemple ? Comment avoir une stratégie nationale de recherche quand on décline les politiques scientifiques au niveau régional ? À travers les COMUE l'augmentation de la précarité va continuer.

Le dialogue social doit se faire au sein des organismes. Les organismes sont autonomes pour gérer leurs agents, nous nous voyons déposséder du dialogue social avec notre employeur. Voici deux cas précis d'attaques contre l'autonomie des organismes, les TIC (technologie de l'information) et les décharges. Vous avez les moyens ne nous montrer que vous désirez conserver l'autonomie des organismes, faites en sorte que la gestion des décharges reste au sein des organismes et demandez que les TIC soient négociés dans un dialogue social au sein des organismes. Ces deux demandes n'ont besoin d'aucun budget, juste la volonté de montrer que la gestion des agents et à travers cela le dialogue social restent au sein des organismes.

Les TIC c'est à dire les moyens de diffusion électronique donnés aux organisations syndicales. Nous avons eu ce printemps des présentations sur les moyens donnés par le MENESR aux OS pour la diffusion de messages électroniques. La procédure prévoyait de supprimer les moyens de diffusion existants au sein des organismes, négociés entre les OS des organismes et leur administration, pour les remplacer par des droits de diffusion au niveau des fédérations des syndicats. Avec la mise en place d'un système complexe, où in fine les organisations syndicales des organismes auraient moins de droit et de facilité d'action qu'à l'heure actuelle. Nous sommes bien conscients qu'il n'existe rien dans certains secteurs du MENESR, et qu'il faut mettre en œuvre des TIC pour ces secteurs, mais nous ne voyons pas pourquoi nous devrions rentrer dans ce processus, alors que nous ne sommes pas demandeurs.

Autre cas à problème les décharges. Je ne vous parle pas du nouveau mode de calcul des décharges ni du décret sur lequel il s'appuie. Il faut quand même rappeler ici que les organismes de recherche se sont vus diminuer de moitié leur droit à décharges et que nous sommes maintenant alignés sur les droits du MENES, cet effet étant principalement dû à des effets de seuil en globalisant les deux CT ministériels. Jusqu'à cet été, nous avons les mêmes calculs des droits à décharges que le reste de la fonction publique. Nous venons de déposer un recours auprès du Conseil d'État pour dénoncer le décret calculant les décharges dans tout le MENESR.

Mais ce n'est pas ce point dont je veux vous parler ici. C'est la façon dont les décharges (une fois réparties au sein de notre fédération) sont transmises à nos organismes. Nous devons les transmettre à notre fédération qui les transmet au ministère qui lui-même les transmet aux administrations de nos organismes. Résultats au 1er septembre, rien n'est fait et certains de nos camarades commencent à se voir demander des comptes pour des absences, car les décharges ne sont pas arrivées sur leur lieu de travail. Le ministère nous a envoyé une note, dans laquelle il reconnaît qu'il est dans l'incapacité de gérer la procédure qu'il avait prévue, et nous demande de fournir nos tableaux de décharges directement aux organismes ! Ce que nous avons fait, mais les organismes attendent des instructions du Ministère. Et

encore il faut savoir que le Ministère veut à terme ne plus avertir les organismes mais directement les délégations régionales des organismes, ainsi pour lui seules les régions existent, la notion d'organisme national devient quantité négligeable. Le Ministère voit les organismes comme les académies qu'ils ont à gérer. Il faut que cette procédure cesse, et que l'on revienne à des procédures simples et réalistes, c'est à dire les OS donnent à leur organisme la ventilation des décharges dont elles disposent, et peuvent changer cette ventilation au fur et à mesure des besoins tout au long de l'année.

Au cours d'une courte interruption lors de la présentation de Josiane Tack une discussion eut lieu sur comment les organismes pouvaient dans ce cadre de réduction de leur financement articuler une stratégie scientifique avec la déclinaison régionale de la recherche pilotée par les COMUE ?

Il nous été répondu que les Comue n'avait pour seule vocation que de renforcer les synergies scientifiques entre les organismes et les universités et non de dépouiller les organismes de leurs prérogatives.

Concernant les TIC et les décharges bien qu'au courant des modifications qui découlaient des changements de périmètres, nos interlocuteurs ont découvert les procédures mises en place et ont promis de transmettre nos remarques.

1°) La délégation a ensuite traité des carrières. Il lui a tout de suite été répondu que courant octobre le Ministre allait lancer des discussions sur un certain nombre de chantiers.

Mais que la signature du protocole sur le PPCR serait déterminante sur la façon avec laquelle seront menées ces discussions. Une signature permettant au Ministère de demander au Premier Ministre de dégager des masses financières afin de répondre favorablement aux doléances des OS.

Le problème c'est que la cour de comptes a prévenu que les 5 milliards de dépenses supplémentaires occasionnées par la mise en œuvre du PPCR devront être compensées par un certain nombre de mesures antisociales.

Au sujet du Rifseep, il fut rappelé que notre opposition à ce système qui étend les primes de fonctions et de résultats à l'ensemble des corps qui n'y étaient pas assujettis. La Prime actuelle évolue en fonction du grade et est rattachée à l'indice ce qui est abandonné avec le Rifseep. Nous sommes pour un régime de prime qui a une nature de complément salarial permettant la mobilité des personnels. La PPRS doit être rénovée en étant étendue aux chercheurs et portée à 20% pour toutes les catégories pour être intégrées dans le salaire. Il est nécessaire de redéfinir les indices de référence de son indexation. Le Ministère est le parent pauvre en matière de prime de recherche. Ainsi à l'Irstea un Technicien statut EPST a 2000 € de prime quand celui qui a un statut du ministère de l'agriculture en a 4000 €. A L'Ifsttar qui dépend du Ministère de l'équipement CR et DR ont respectivement 3500 € et 5000 € de prime annuelle.

A cela, Il nous fut répondu que le Ministère pensait revoir les critères d'attribution de la PEDR en mettant en place un groupe de travail pour contrer les inégalités subies par les jeunes et par les femmes, ce qui ne correspond pas à notre demande !

Concernant les sujétions et astreinte. Nous avons demandé de reformuler un décret pour permettre aux CDI, CDD et chercheurs du CNRS de bénéficier du régime indemnitaire dont ils sont exclus

Au sujet de la revalorisation des rémunérations des CDI. Elle est soumise à l'évaluation par le supérieur hiérarchique pour l'IT et par la section du CN pour le chercheur. Mais le Directeur de la structure a la possibilité pour l'un comme pour l'autre de moduler l'augmentation de 0 à 100% Cet arbitraire est inacceptable.

Il nous fut répondu que si d'un côté nous demandions une autonomie des EPST, de l'autre nous demandions que l'autonomie du CNRS soit étroitement surveillée par la tutelle bienveillante du ministère !

2°) La délégation a ensuite traité de la précarité

Elle a explosé depuis 2005 (ANR, ...). Les chiffres 2012 (bilans sociaux) sont éloquentes: ensemble EPST plus de 60000 « non titulaires » dont 8 000 CNRS (23%), 3400 INSERM (40%), 1300 INRIA (50%) !!

La transposition dans la loi d'une directive européenne et le statut de la fonction publique ont obligé le gouvernement à légiférer avec la loi dite « Sauvadet.

Son application par le Ministère et les organismes fut catastrophique

Les chiffres du MESR qui sont sous-estimés parlent de moins de 1000 éligibles pour les EPST en 2011 ! (seulement mono employeurs). Le Ministère a exclu des EPR les titulaires d'une thèse et ouvert les examens que pour 1/3 des éligibles ! A cela s'est ajouté une volonté assumée de refus d'appliquer la loi par les EPST (CNRS, INSERM). Ces derniers ont dégraissé massivement les CDD avant la publication de la loi. Ils ont adopté des chartes sans valeur légale qui limitent à 3 ans les CDD.

Les CDisations ont été obtenues pour la plupart d'entre elles par le recours des éligibles en justice.

Le Bilan : c'est un nombre ridicule de CDisation (environ 40 à l'INSERM). Concernant les examens professionnels réservés (EPR) le bilan est scandaleux !

En 2013 : pour 977 « éligibles » (chiffres MESR 2011) seulement 90 postes ont été ouverts dans tous les EPST et 52 ont été reçus (soit 5% des éligibles !!)

Le CNRS a volontairement affiché des postes dans des laboratoires dépourvus d'éligibles. ! Afin de récupérer les postes non pourvus pour les mettre ensuite au concours externes sur les laboratoires et les thématiques qu'il entend favoriser.

Question : Le Ministère de la Fonction Publique a décidé de prolonger de 2 ans la loi Sauvadet (jusqu'en 2018), qu'allez-vous proposer pour qu'enfin cette loi soit appliquée dans les EPST ou allez-vous continuer cette politique de détournement systématique ?

Il n'y eu pas de réponse. Si ce n'est pour dire que la Cdisation avait été une réussite dans les universités ! et pour cause les CDD étaient financés sur ressources propres et non sur ressources externes, ou que CDiser à tout prix cela revenait à récompenser les DU « voyous » qui recourraient largement aux CDD au détriment d'une politique scientifique !

3°) Nous avons demandé à revenir sur la proportion CR2/CR1 au concours de recrutement de l'Inserm qui en 2002 était passée de 60%/40% à 40%/60% afin soit disant de faciliter le recrutement de médecins. Cette augmentation de la proportion de CR1 s'est traduite par une augmentation de l'âge moyen des candidats de 3 ans pour les CR1 et de 4 ans pour les CR2. La durée moyenne du post doctorat est maintenant de 9 ans pour les CR1 et de 6 ans pour les CR2. Ce recrutement de plus en plus tardif lèse les femmes qui doivent choisir entre maternité et carrière.

Nos interlocuteurs étaient d'autant plus conscients du problème que le CNRS au contraire de l'Inserm veut recruter au plus près de la thèse. Ils feront passer le message au PDG de l'Inserm

4°) Concernant l'IRD, bien que favorable à la nouvelle organisation proposée par le nouveau PDG et dont seules les grandes lignes sont à ce jour connues, la délégation a demandé au ministère d'être vigilant sur la façon avec laquelle cette réorganisation se mettrait en place

- au niveau des personnels, en particulier sur le devenir des personnels en CDD qui représentent 40% des agents du siège actuel et occupent en grand nombre des fonctions pérennes ;
- quant au système de double fonctions qui semble encouragé (par exemple : chefs de département exerçant aussi comme directeurs d'unité, représentants exerçant aussi comme chercheurs...), allant à l'encontre d'une saine gestion des dossiers et des arbitrages ;
- quant aux contenus qui seront donnés aux découpages transparaisant de l'architecture générale du nouvel organigramme, qu'ils présentent le risque d'induire des recouvrements de responsabilités ou qu'au contraire ils préconisent des séparations mal perçues par les agents (au niveau de la direction de la communication et de l'information scientifique) et/ou posant question sur des dimensions clés (documentation rattachée à la communication, articulation des pôles scientifique et international pour un organisme appelé à faire de la recherche pour le développement).

D'autre part, la délégation a demandé que tout soit fait pour que l'acquisition d'un siège par l'IRD soit une priorité et devienne possible, sachant que la fin du bail actuel est le 31 mars 2017 avec préavis de 6 mois en cas de non reconduction.

Sur la réorganisation, l'écoute a paru attentive, sans plus. Concernant le siège, la question aurait été abordée entre le Ministère et J.P. Moatti.

Concernant le Centre d'Études de l'Emploi dont le budget devrait basculer vers le MESR, la délégation a fait part de l'inquiétude des personnels. On nous répondit que le dossier était dans les mains de M Strassel directeur du cabinet

Concernant l'IRSTEA, nous avons rappelé la situation budgétaire très difficile de cet EPST, qui avec une dotation d'État qui couvre à peine la masse salariale n'a quasiment pas les moyens de fonctionner.

Concernant l'INRIA, nous avons fait part de nos réticences quant au déménagement du siège de Rocquencourt et de difficultés sur la nouvelle réglementation de la gratification des stagiaires. Dans cet EPST la petite taille de l'institut fait que du coup il n'y a pas de concours interne (AI, IE notamment) et que les possibilités de passage en CAP sont extrêmement réduites.

5°) La délégation est intervenue au sujet d'une plateforme multicentrique de neuro images dont l'avenir est rendu incertain par le refus de l'Inserm de constituer une UMS avec l'université Pierre et Marie Curie et le CEA.

#### Conclusion

Les chargés de mission du ministère n'ont pas été très brillants pour défendre leur politique. Ils transmettront au Ministre et aux directions d'organisme nos remarques et commentaires. L'insistance a été forte pour nous faire comprendre les effets bénéfiques sur l'ouverture prochaine de discussions sur les carrières de la signature du protocole d'accord sur le PPCR.